

FUSION JURIDIQUE : BIENVENUE DANS LES PARCS D'ATTRACTION D'ATOS ! QUEL RETOUR SUR INVESTISSEMENT POUR LES SALARIES ?

De l'agrégat de 19 sociétés juridiques issues de la GBU France va surgir un mastodonte 'IT Services France'. Son **effectif initial** sera de l'ordre de **9500 salariés**. 'Bull SAS' sera la seconde composante majeure Française avec approximativement **2550 salariés**, 'AMF' regroupant les fonctions RH, support et commerce à hauteur de 670 personnes, 'Amesys' 560 salariés et 'Diamis' 50 salariés. Si cette simplification juridique annoncée s'accompagne incontestablement de **bénéfices fiscaux**, **il convient de s'interroger sur les finalités de ce montage d'un étrange équilibre**.

'Bull SAS', qui diminue ses effectifs d'un bon tiers et se positionne sur les activités numériques en croissance et à forte valeur ajoutée, devrait profiter d'une bonne marge opérationnelle en ligne avec les attentes de l'actionnariat. Parallèlement, 'IT Services France', embarque **le plus gros du chiffre d'affaires** sur des **segments d'activité en décroissance** structurelle, au niveau de **profitabilité faible, voire négatif... avec le plus gros effectif**.

Il convient de méditer sur les impacts de cette restructuration. Avec une législation émergente qui tend à désolidariser, au sens financier du terme, les entités juridiques du Groupe, **que va devenir IT Services France avec les déficits accumulés par ses composants, et la faible croissance de ses marchés ?** Espérons que l'expertise commandée par l'ensemble des Comités d'Entreprise concernés par ce projet nous redonne un peu d'optimisme et ne mette pas en lumière d'autres projets de restructuration plus agressifs... Il convient également de méditer sur les implications sur l'emploi. Ainsi par exemple sur le seul périmètre Infogérance l'analyse de l'expert mandaté par le CE met en lumière :

- **58% de l'activité sur des contrats éligibles à l'off-shore (soit environ 1400 salariés)**
- **33% de l'activité sur des contrats régionaux avec itinérance des salariés (TS) & TTS**
- **7% de l'activité en déclin**

Si Atos a une stratégie, elle n'est pas partagée avec les partenaires sociaux... ce qui nous fait craindre le pire !

Sous gouvernance de la **CFE-CGC**, Atos Infogérance est la seule entité juridique à **engager une expertise extérieure sur la stratégie à 3 ans**. Pour échapper à l'exercice, **la Direction Atos Infogérance abuse de multiples stratagèmes**. Les élus CFE-CGC au Comité d'Entreprise sanctionnent ce manquement à la loi par un constat d'huissier. Constat auquel l'équipe RH se soustrait calamiteusement en déclarant que la stratégie n'est pas du ressort **des entités juridiques mais de la GBU**.

Qu'à cela ne tienne, les élus **CFE-CGC au Comité de Groupe ont introduit la question** en plénière de cette instance dont le secrétariat est assuré par la CFDT, mais **contre toute attente, la question de la stratégie n'a pas été traitée par la Direction !** Elle décide de mettre un terme à la

réunion à 17h et a renvoyé sa réponse à une prochaine assemblée. Force est de constater que la question n'est toujours pas à l'ordre du jour de la réunion exceptionnelle suivante...

La CFE-CGC prend à témoin les salariés, exige que le questionnement légitime sur la stratégie à 3 ans obtienne enfin une réponse de la Direction en Comité de Groupe, et demande qu'une expertise soit lancée pour chaque entité juridique composant la GBU.

MUTUELLE ET PREVOYANCE : VARIABLE D'AJUSTEMENT DU BILAN

Les négociations sont terminées avec Atos. Sa volonté de récupérer de l'argent sur nos frais de santé a primé sur la protection des salariés et surtout de leur pouvoir d'achat.

La CFE-CGC défend jusqu'au bout vos intérêts : **un panier de soins amélioré** malgré les nouvelles règles imposées par le contrat responsable et **sans désengagement financier de l'entreprise.**

Au final, le groupe impose sa vision financière et récupère très officiellement **917.533 €** dans notre régime frais de santé grâce au nouveau cahier des charges. AtoS retire les conjoints en activité du régime obligatoire et propose une option payante à la charge exclusive du salarié. **Résultat 40 % des salariés vont devoir payer 0,69% de leur salaire** pour que leur conjoint demeure correctement couvert (Soit 1,3 jours de travail). Les effets positifs du contrat responsable (diminution de la cotisation) sont massivement confisqués par le groupe.

La part employeur de 22 607 996€ en 2015 passera à 19 990 464€ en 2016 **soit une diminution de 2 617 533€** alors que la part salarié de 15 318 351€ en 2015 passera à 15 522 415€ en 2016 **soit une augmentation de 204 064 €**

Face aux compensations insuffisantes proposées par la Direction, la CFE-CGC demande que les salaires nets ne soient pas impactés

Non seulement **le groupe gèle nos salaires**, impose des règles de **gestion de congés illégales**, **réduit nos frais** de mission de façon drastique, et en plus veut nous obliger à mettre **la main à la poche pour notre santé**. Résultat final, sans compensations, les salariés AtoS pourraient perdre jusqu'à **1,75 jours de salaire** par an...

Les accords santé et prévoyances sont actuellement présentés aux CE. Les mesures de compensations mentionnées sont insuffisantes. Comment signer des accords qui officialisent que la Direction va payer beaucoup moins et les salariés beaucoup plus ?

[La CFE-CGC demande à la Direction de revoir sa copie !](#)

VOS CONTACTS

Intégration

Infogérance

Consulting

AMF

International

Adhésion

Olivier Debroye

Dominique Caton

Karine Dran

Olivier Menard

Raymonde Tournois

Belkacem Attab

Olivier.debroye@atos.net

dominique.caton@atos.net

Karine.dran@atos.net

olivier.menard@atos.net

raymonde.tournois@atos.net

belkacem.attab@atos.net